Syndicat National des Enseignements de Second degré

SECTION DU LYCÉE FRANÇAIS DE VIENNE

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Motion présentée au Conseil d'Établissement du Lycée Français de Vienne du 17 novembre 2026

À la veille du conseil d'administration de l'AEFE du 18 novembre, le SNES et le SE-UNSA présentent au Conseil d'Établissement du Lycée Français de Vienne, réuni le 17 novembre 2026, la motion suivante.

Le Conseil d'Établissement constate que le LFV n'est pas en difficulté parce qu'il serait mal géré. Il est en difficulté parce que l'État lui fait payer ce qu'il refuse désormais d'assumer. Son budget rectificatif n°2 pour 2026 affiche un déficit de 141 399 €. Or ce budget supporte pour la première fois une contribution aux pensions civiles des détachés de 897 392 €. Sans elle, l'établissement dégagerait cette année un excédent de 755 993 €.

En 2009, l'État a transféré à l'AEFE la part patronale des pensions civiles des personnels détachés des établissements en gestion directe et conventionnés. La compensation de 120 millions d'euros accordée à l'époque n'a jamais été réévaluée, alors que le taux de cotisation employeur est passé de 62 % à 82 %. L'État continue pourtant d'assumer cette part pour les personnels que l'Éducation nationale détache directement dans les établissements partenaires. Cela constitue une rupture d'égalité inacceptable. Étranglée, l'Agence en reporte aujourd'hui le poids sur les établissements, à hauteur de 35 % en 2026 et de 50 % dès 2027. Pour le LFV, la facture devrait alors dépasser 1,2 million d'euros.

Ce sont tous les membres de la communauté scolaire qui en paient le prix. Les personnels d'abord : six supports de détachés supprimés à la rentrée 2026, dont cinq malgré l'avis défavorable rendu par le Conseil d'Établissement le 22 juin 2026 et deux sans aucun remplacement. Il y a aussi des collègues de droit local qui non seulement attendent toujours une revalorisation digne de ce nom, mais sur qui pèse la menace de voir leurs salaires décrocher de l'inflation officielle autrichienne dès janvier prochain. Les élèves ensuite, avec des classes plus chargées et une offre pédagogique qui se réduit. Les familles enfin, à qui l'on demande toujours davantage, en frais de scolarité comme en dons, ainsi que l'illustre le financement de la nouvelle aire de jeux.

Ces suppressions de postes ne sont pas un accident de parcours, mais le fruit d'une politique de sous-financement menée depuis des années. Dès 2019, les personnels grévistes du LFV dénonçaient déjà la fermeture de 7 postes de résidents en 2017-2018, puis de 10 en 2018-2019. Le mouvement n'a jamais cessé : en trois rentrées, le LFV aura encore perdu au moins huit supports de détachés, un en 2024, un en 2025, puis six pour la seule rentrée 2026. Et le phénomène dépasse largement notre lycée : dans les établissements en gestion directe, les supports de détachés sont passés de 2 420 à 2 295 entre 2023 et 2025. Chaque poste fermé, c'est un collègue titulaire qui part sans être remplacé à l'identique, une équipe pédagogique fragilisée et une continuité de l'enseignement mise à mal. C'est aussi un poste désormais entièrement à la charge de l'établissement, sous forme de contrat local, quand il n'est pas tout simplement supprimé. L'Agence ne réforme pas, elle se replie, et ce sont d'abord les élèves qui en font les frais.

On objectera que les caisses sont vides. Elles ne le sont pourtant pas pour tout le monde, loin de là, et quelques données chiffrées suffisent à le prouver. En 2026, la mission « Défense » dispose de plus de 57 milliards d'euros hors pensions, soit 6,7 milliards de plus qu'en 2025, et la programmation militaire actualisée prévoit plus de 435 milliards d'euros d'ici 2030. La charge de la dette atteindra quant à elle 62,6 milliards d'euros cette année. Face à ces sommes, la part patronale des pensions civiles supportée par l'AEFE, soit 195 millions d'euros en 2026, représente à peine 0,3 % du budget de l'enseignement scolaire, porté pour l'essentiel par l'Éducation nationale (64,5 milliards d'euros hors pensions), et guère plus d'une journée de dépenses militaires. L'argent existe, et toute la question est de savoir comment on le dépense. À cet égard, le Conseil d'Établissement juge en outre inacceptable que des fonds publics bénéficient, sous une forme ou une autre, à des établissements partenaires à but lucratif.

En conséquence, le Conseil d'Établissement du Lycée Français de Vienne demande que l'État reprenne à sa charge, sur le budget de l'Éducation nationale, la part patronale des pensions civiles de l'ensemble des personnels détachés de l'AEFE, comme avant 2009 et comme il le fait pour les détachés directs des établissements partenaires. Il demande également une hausse substantielle du budget de l'AEFE afin de préserver les postes, les rémunérations, la qualité pédagogique et le budget des familles.

Le Conseil d'Établissement demande que la présente motion soit transmise au conseil d'administration et à la direction de l'AEFE.

snes fsu Syndicat National des Enseignements de Second degré

Union Nationale des Syndicats Autonomes